



Communiqué de presse

Cargolux

Conflit social : les salariés entrent en grève le 14 septembre 2023

Luxembourg, le 13 septembre 2023 – Dans le cadre des négociations pour une nouvelle convention collective de Cargolux, le LCGB, syndicat majoritaire au sein de la société, et l'OGBL, ont décrété le 8 septembre 2023 la non-conciliation, ce qui ouvre la voie à des actions syndicales.

Lors d'un vote statutaire réalisé au cours de la 2^e moitié de juillet 2023, une grande majorité des membres des deux syndicats ont formellement rejeté la dernière proposition de Cargolux. Après 27 réunions de négociations et de 5 réunions à l'Office National de Conciliation, aucun accord n'a pu être trouvé lors de la dernière réunion auprès de l'ONC en date du 31 août entre la direction de Cargolux et les syndicats.

Vu ce constat et étant donné que le délai légal de 16 semaines pour la procédure de conciliation est venu à échéance le 14 juillet 2023, les deux syndicats ont décrété le 8 septembre 2023 la non-conciliation dans le litige concernant la convention collective de Cargolux.

Les raisons de l'échec des négociations collectives portent essentiellement sur les points suivants :

- la proposition patronale, quant à une augmentation salariale de 4 % sur 4 ans, est insuffisante par rapport aux excellents résultats des dernières années et face à l'inflation ;
- la revendication syndicale d'inscrire dans la convention collective une garantie contre l'inflation qui doit garantir le traitement égal de tous les salariés de Cargolux en cas de modification de la législation relative à l'indexation automatique des salaires (plafonnement ou autre mesure similaire qui engendrerait dans ce cas un bouleversement des structures salariales ainsi que des négociations collectives) ;
- la direction refuse de négocier une nouvelle grille de salaire du personnel du sol, et ce, malgré un accord signé à ce propos dans la dernière convention collective ;
- en matière de télétravail, la direction veut imposer un règlement interne qui constitue une détérioration des dispositions légales en matière de codécision.

Face aux divergences précitées et compte tenu du décret de non-conciliation, les syndicats LCGB et OGBL ont reçu le mandat de leurs membres d'organiser la grève chez Cargolux à partir du 14 septembre 2023. Un point presse est prévu ce jour-là à 10h30 devant l'entrée du siège social de Cargolux.



Communiqué de presse

Afin de résoudre ce conflit social, le LCGB et l'OGBL demandent à la direction de Cargolux d'assumer sa responsabilité vis-à-vis des salariés de l'entreprise. Pour les syndicats, la convention collective doit garantir des salaires attractifs et par ce biais assurer l'attractivité de Cargolux.

Contact : Paul DE ARAUJO, Secrétaire syndical du LCGB

☎ +352 49 94 24-234

☎ +352 691 733 002

✉ pdearaujo@lcgb.lu

Michelle CLOOS, Secrétaire centrale de l'OGBL

☎ +352 621 323 650

✉ michelle.cloos@ogbl.lu